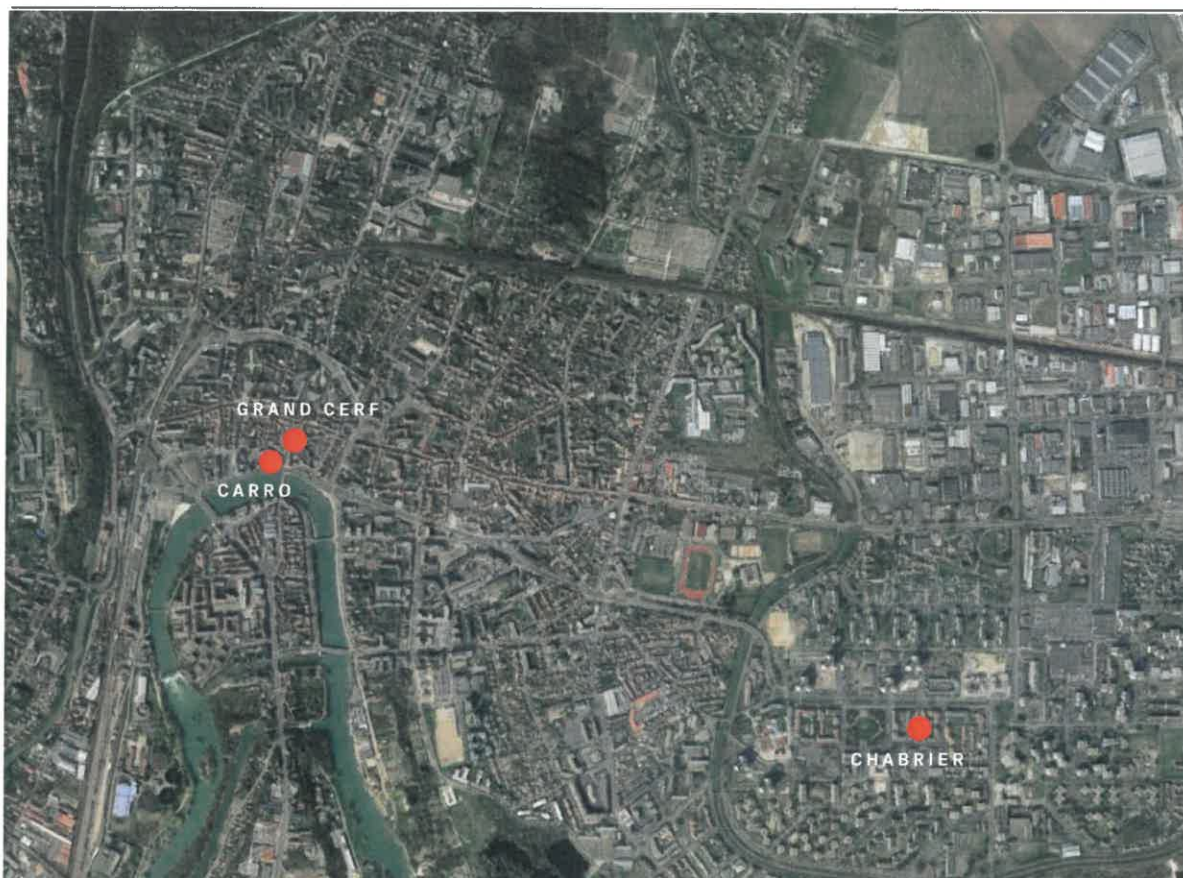


COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : Jean-Charles BAUVE, architecte urbaniste



COMMUNE DE MEAUX - SEINE ET MARNE

ENQUÊTE PUBLIQUE ARRÊTÉ MUNICIPAL N°21-5554

DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DE DIVERSES EMPRISES DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

**Lot n°14 de l'emprise référencée au cadastre BS311, situé rue du Grand Cerf**

**Emprise référencée au cadastre AS335 d'environ 12m<sup>2</sup>, situé rue Emmanuel Chabrier**

**Emprise référencée au cadastre BR111 pour une superficie d'environ 69 m<sup>2</sup> situé 5 rue Antoine Carro**

RAPPORT  
CONCLUSIONS  
PIECES ANNEXES

FÉVRIER 2022



# RAPPORT





## **SOMMAIRE**

### **1° PARTIE**

I - I - OBJET DE L'ENQUÊTE

I - II - COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE

I - III - DEROULEMENT DE L'ENQUETE

III - 1 - Calendrier de l'enquête

III - 2 - Publicité de l'enquête

III - 3 - Permanences du Commissaire Enquêteur

I - IV - OBSERVATIONS DU PUBLIC

IV - 1 - Portées au registre

IV - 2 - Courriers en mairie

IV - 3 - Thèmes abordés

### **2° PARTIE**

EXAMEN ET ANALYSES DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

2 - I - SUR L'OBJET DE L'ENQUETE

2 - II - SUR LA COMPOSITION DU DOSSIER

2 - III - SUR LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE

2 - IV - SUR LES OBSERVATIONS DU PUBLIC

### **3° CONCLUSIONS**

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVÉ DU COMMISSAIRE ENQUETEUR



## 1° PARTIE

### **I - I - OBJET DE L'ENQUETE**

L'enquête a pour objet le déclassement et la désaffectation de diverses emprises appartenant au domaine public communal.

Elle a été prescrite par arrêté municipal n°21-5554 en date du 13 décembre 2021

#### **Procédure**

La procédure de déclassement obéit, d'une façon générale, au principe du parallélisme des formes et des compétences. En d'autres termes, c'est à la collectivité publique propriétaire – et plus précisément à son organe délibérant – qu'il appartient de décider la désaffectation (notion factuelle) et de prononcer le déclassement (acte juridique).

Le déclassement n'est pas une faculté discrétionnaire laissée à l'appréciation de la collectivité propriétaire du bien. Pour être légale, une mesure de déclassement doit en effet être accompagnée de la désaffectation de fait de la dépendance qu'elle concerne.

**Un bien ne peut être légalement déclassé que s'il n'est plus affecté en fait à la destination d'intérêt général qui était la sienne, ou à une nouvelle destination d'intérêt général.**

La désaffectation est donc la condition sine qua non du déclassement. Si l'affectation demeure, le bien continue à appartenir au domaine public et son déclassement sera objectivement illégal. Ceci est aujourd'hui confirmé par la rédaction de l'article L.2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Aux termes de ce texte :

*« Un bien d'une personne publique qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant le déclassement ».*

#### **Enquête publique**

La procédure de déclassement ne comporte pas nécessairement d'enquête publique. L'enquête publique préalable au déclassement n'est nécessaire que lorsqu'un texte le prévoit expressément. C'est le cas principalement pour les dépendances de la voirie routière, lorsqu'il est porté atteinte aux fonctions de desserte et de circulation de la voie (C.V.R. art. L.143-1).

L'objet de la présente enquête est donc de **recueillir auprès du public les avis** ou informations pouvant éventuellement s'opposer à un déclassement du domaine public communal de :

- 1- **Lot n°14 appartenant aux parcelles cadastrées BS300, 303, 307, 308, 309, 310 situé 23 rue du Grand Cerf.**
- 2- **Parcelle BR111 situé à l'angle de la rue de la Cordonnerie et de la rue Antoine Carro**
- 3- **Parcelle AS335 situé rue Emmanuel Chabrier**

## **I - II - COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE**

Le dossier comprend les pièces suivantes :

- Notice explicative de l'enquête publique
- Références règlementaires
- Situation et présentation des lieux
- Annexes
  - o Délibération autorisant l'enquête publique
  - o Arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête publique
  - o Annonces légales parues dans la presse
  - o Affiche
  - o Photos des affiches sur site
  - o Copie de l'insertion sur le site Web de la commune

## **I - III - DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

### **III - 1 - CALENDRIER DE L'ENQUETE**

- Arrêté du Maire de la commune de MEAUX en date du 13 décembre 2021 prescrivant l'enquête publique et nommant le commissaire enquêteur.
- 1ère Insertion de l'avis d'enquête publique publiée dans **LA MARNE du 05 janvier 2022 et LE PARISIEN du 05 janvier 2022.**
- Début de l'enquête le lundi 24 janvier 2022 à 9h00.

-2éme Insertion de l'avis d'enquête publique publiée **dans LA MARNE du 26 janvier 2022 et LE PARISIEN du 26 janvier 2022.**

- Clôture de l'enquête le lundi 07 février 2022, après 15 jours consécutifs.

### III - 2 - PUBLICITE DE L'ENQUETE

L'avis relatif aux modalités de l'enquête a été affiché sur les panneaux d'information municipale et sur les lieux concernés 15 jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

L'avis a été publié en ligne sur le site web de la commune à partir du 05 janvier 2022.

Les avis d'insertion ont été publiés dans 2 journaux régionaux 15 jours avant le début de l'enquête et rappelés dans les huit premiers jours.

### III - 3 - PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

Le Commissaire enquêteur a effectué deux permanences au siège de l'enquête, fixé en mairie de MEAUX dans un bureau situé à proximité du hall principal, spécialement mis à sa disposition.

Elles ont eu lieu conformément aux dates et aux heures prescrites à l'arrêté municipal, soit les :

|                         |                  |
|-------------------------|------------------|
| . Lundi 24 janvier 2022 | de 09h00 à 12h00 |
| . Lundi 07 février 2022 | de 14h00 à 17h00 |

## I - IV - OBSERVATIONS FORMULEES PAR LE PUBLIC

### IV - I - OBSERVATIONS FORMULEES AU REGISTRE PAPIER

- Personnes ayant porté des observations ..... = 0

- Observations formulées au registre = 0

IV - 2 - OBSERVATIONS FORMULEES AU REGISTRE ELECTRONIQUE

- Personnes ayant porté des observations ..... = 5

IV - 3 - COURRIERS REMIS OU ENVOYÉS AU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

- Nombre de documents envoyés ou remis lors  
de l'enquête ..... = 2

IV - 4 - OBSERVATIONS ORALES FORMULÉES EN PERMANENCE

- Observations formulées oralement au commissaire enquêteur  
au cours d'une permanence..... = 2

IV - 5 - THEMES ABORDÉS

- Nuisances de voisinage
- Besoins de stationnement
- Perte de valeur immobilière

FIN DE LA 1<sup>re</sup> PARTIE



## 2° PARTIE

### EXAMEN ET ANALYSES DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

#### 2 - I - SUR L'OBJET DE L'ENQUETE

Article L3111-1 du code général de la propriété des personnes publiques

***Les biens des personnes publiques* mentionnées à l'article L. 1, qui relèvent du domaine public, **sont inaliénables et imprescriptibles.****

Pour pouvoir procéder à la cession de parties du domaine public, celles-ci doivent avoir fait l'objet d'une procédure de déclassement.

Le déclassement du domaine public communal de voiries et espaces verts peut se faire **dès lors que le caractère public de ces espaces n'est plus nettement affirmé.**

La commune a pour objectif de céder ces diverses emprises du domaine public communal. Pour chacune d'entre elles la commune a produit une notice explicative justificative accompagnée d'un plan.

#### **1- EMPRISE 23 RUE DU GRAND CERF**

*La Ville de Meaux souhaite procéder à la désaffectation et au déclassement du lot n°14 appartenant aux parcelles cadastrées BS 300, 303, 307, 308, 309, 310 et 310, situé 23 rue du Grand Cerf à Meaux. Ce lot correspond à l'emprise du auvent devant le magasin Match afin de récupérer ce lot pour fermer cet espace dans l'objectif de réduire les nuisances actuelles.*

#### **Commentaire du Commissaire enquêteur**

**Emprise située rue du Grand Cerf : il s'agit d'un espace couvert situé devant un supermarché en liaison direct avec la rue du Grand Cerf, espace à dominante piétonnière. La vitrine du magasin est en retrait de l'alignement. Ce retrait crée un abri couvert dont l'utilisation s'avère difficilement contrôlable. Le statut de cet espace apparaît ambigu, la commune indique qu'il s'agit d'un lot appartenant aux parcelles d'assiette du magasin. Dans ce cas ce n'est pas un espace public appartenant à la commune, toutefois l'usage en est aujourd'hui public car il est utilisé pour desservir un parking accessible au public. La procédure de déclassement ne s'applique théoriquement qu'au domaine public de la collectivité.**

**Pour savoir si un bien fait partie du domaine public ( à opposer au domaine privé de la collectivité), il faut regarder l'utilisation qui en est faite. Un bien est classé dans le domaine public lorsqu'il est (article L. 2111-2 et suivants du code général des la propriété des personne publiques) :**

- **soit affecté à l'usage direct du public (exemple : un parking public) ;**
- **soit affecté à un service public, avec les aménagements nécessaires (exemples : une école, un hôpital, un fort militaire, un palais de justice) ;**
- **soit un accessoire indispensable à un bien du domaine public et à son utilisation (exemple : le logement du directeur d'école, accolé à celle-ci).**

**Mais font également partie du domaine public les biens immobiliers qui, bien que ne répondant pas à ses critères d'appartenance, sont le complément indissociable matériellement d'un bien appartenant lui-même au domaine public (par exemple une dalle de béton couvrant un parc public de stationnement souterrain), ou qui entretiennent avec un tel bien des liens d'utilité.**

**C'est de dernier cas qui nous intéresse ici. Le déclassement est nécessaire pour pouvoir clôturer cet espace tout en laissant l'usage public pour l'accès au parc de stationnement et la libre circulation de ses issues de secours.**

## **2- EMPRISE 5 RUE ANTOINE CARRO**

*Le gérant de la SCI SAMA, aussi propriétaire de l'hôtel-restaurant Les Vieux Moulins souhaite acquérir l'espace derrière son bien afin d'y installer une terrasse couverte pour agrandir son espace de restauration.*

### *3.2.3. Conséquences de déclassement sur les espaces publics existants*

#### *3.2.3.1. Impact sur la circulation piétonne*

*Aucune conséquence, le projet prévoit de garder un espace suffisant pour la circulation piétonne*

#### *3.2.3.2. Impact sur la circulation et le stationnement des engins à moteurs*

*Le projet supprimera les quatre places de stationnement. Ces stationnements sont prévus pour des arrêts minutes, ce qui n'impact pas les stationnements du quartier. Il existe d'autres site de ce type où les automobilistes pourront s'y reporter (place Sauvé Delanoë, parkings Boulevard Jean Rose)*

### **Commentaire du Commissaire enquêteur**

**Contrairement à l'emprise précédente située rue du Grand Cerf, l'emprise de la rue Antoine Carro est un bien qui fait partie intégrante du domaine public de la collectivité et dont**



**l'usage est public. Il s'agit donc de savoir si son déclassement et sa désaffectation pour un usage privé, risque de créer un préjudice au fonctionnement de l'espace public actuel.**

### **3- EMPRISE 7 RUE EMMANUEL CHABRIER**

*M. GASSAMA, propriétaire d'un bien situé au 7 rue Emmanuel Chabrier, cadastré AS 286, a sollicité la Ville de Meaux pour l'acquisition d'une emprise de 12m2 appartenant au domaine public, situé devant son bien. Son objectif est de venir en continuité du mur séparatif de ses voisins afin d'y installer un portail pour fermer sa propriété.*

#### *3.3.3. Conséquences de déclassement sur les espaces publics existants*

##### *3.3.3.1. Impact sur la circulation piétonne*

*Aucune conséquence, le trottoir est assez grand pour que les déplacements piétons puissent continuer à se faire.*

##### *3.3.3.2. Impact sur la circulation et le stationnement des engins à moteurs*

*Aucune conséquence*

#### **Commentaire du Commissaire enquêteur**

**Cette petite emprise correspond à un dégagement à l'intersection de deux rues. Un arbre est planté sur cet espace. L'objectif est de créer une clôture sur rue pour la maison située au droit de cette emprise.**

**L'usage public de cette emprise n'est pas d'ordre fonctionnel mais apporte un aspect esthétique agrémentant l'espace public.**

## **2 - II - SUR LA COMPOSITION DU DOSSIER**

Le dossier soumis à l'enquête comprend l'ensemble des documents réglementaires.

#### **Avis du Commissaire enquêteur**

**Le dossier présenté à l'enquête est clair, parfaitement compréhensible . Toutes les précisions nécessaires sont apportées pour la parfaite information du public.**

## **2 - III - SUR LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

L'enquête s'est déroulée conformément à l'arrêté municipal.

Les permanences ont eu lieu aux dates et aux heures prévues et annoncées. L'information et la publicité sur l'enquête ont été correctement effectuées.

Le dossier était disponible sur le site internet de la commune et un registre électronique était à disposition sur ce même site.

Toutes les personnes intéressées par l'objet de l'enquête auraient pu rencontrer le Commissaire enquêteur, obtenir les informations, faire les remarques et les porter aux registres qu'il soit papier ou qu'il soit électronique.

### **Commentaire du Commissaire enquêteur**

**L'enquête s'est déroulée dans d'excellentes conditions et dans le respect du Code de la voirie routière article R141-4 à R141-10 et du décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 définissant les modalités d'organisation et de déroulement de l'enquête publique.**

**Le commissaire enquêteur n'a pas d'observation à formuler sur le déroulement de l'enquête et la publicité qui en a été faite. La faible fréquentation durant les permanences ne peut être attribué à un manque de publicité et d'informations, ni à un défaut de communication.**

## **2 - IV - SUR LES OBSERVATIONS DU PUBLIC**

Le public ne s'est que très peu déplacé pour cette enquête.

Les observations ont été formulées par écrit par courrier ou sur l'adresse mail spécifique à cette enquête.

Deux personnes sont venues lors de la permanence du 7 février :

Madame PARREIRA Gracio habitant 1 rue Antoine Carro

Madame Maria Rosa FERREIRA habitant 4 rue Antoine Carro

Leurs observations sont relatives à la privatisation de l'emprise du 5 rue Antoine Carro et à l'utilité publique du parking actuel qui leur apparaît indispensable de conserver.

*"D'autre part nous subissons de **nombreuses nuisances sonores dès 4 heures du matin** et très tard le soir avec des **conduites inappropriées** qui rend le quartier de plus en plus insalubre ( **sert d'urinoirs aux clients du bar à bières, du bar à tapas, du bar à vins, notamment**).*

***Nous nous opposons à la privatisation des espaces publics de la rue Carro et de la rue du Grand cerf qui ne changera rien aux nuisances, les clients occupant tout l'espace public.***

***Voir video du 26 janvier sur instagram les petits bouchons de Meaux qui rend la vie invivable aux riverains.***

Deux courriers sont parvenus à destination du commissaire enquêteur :

Le premier émane de **Madame VEILLON Elisabeth** propriétaire au 6 rue Antoine Carro

Elle s'oppose au projet pour **trois raisons principales** :

**Le besoin de places de parking dans le secteur de la rue Carro**, *"ces places qui autorisent un arrêt de vingt minutes sont constamment occupées ce qui prouve bien le besoin d'un petit parking dans ce secteur très peuplé et très passant. Sans ce parking beaucoup d'automobilistes s'arrêteraient pour décharger leurs courses et autres objets en pleine rue. Quid de la place handicapée ?*

**La lutte contre les nuisances sonores** d'un niveau intolérable dans le quartier

*"La création d'une terrasse, qu'elle soit ouverte ou couverte, dans ce petit périmètre viendrait ajouter le bruit des conversations, de la musique, aux nuisances sonores déjà trop nombreuses dans ce quartier avec les cafés, bars et restaurants de la place Darnetal, de la rue Darnetal et de la rue du Grand Cerf.*

*Les bruits des terrasses existantes se propagent très loin dans les petites rues, très tard dans la nuit et la vie quotidiennes, la santé des riverains sont altérés puisqu'il n'est pas possible de se reposer ou de se détendre dans de telles conditions."*

**La perte de valeur de nos logements** *"en cas de vente ou de mise en location, du fait de la suppression des places de parking minutes et de la création d'une terrasse sous nos fenêtres, ou à proximité, lorsque je faisais visiter mon logement à des acheteurs potentiels, l'existence d'un parking était toujours appréciée et certains cherchaient à fuir leur logement car il était situé près d'un restaurant avec terrasse"*

Le second courrier a été envoyé par **Mme Typhanie HEURTAULT et M. Amaury DAVY** propriétaire et habitants au 4-6 rue Antoine Carro et 29-31 rue de la Cordonnerie, située au deuxième étage, juste en face du parking minute. *"Deux de mes quatre fenêtres font face au parking, les deux autres sont en angle et ont une vue partielle. "*

Ils s'opposent à la désaffectation et au déclassement de cet espace public rue Carro pour les mêmes raisons que Mme VEILLON reprenant intégralement le texte de son courrier.

Les autres observations ont été formulées sur la boîte mail dédiée à cette enquête :

**Mme Nathalie VIDAL**, rue Antoine Carro ; **Opposé** , besoin parking, nuisances sonores et jets de mégots

**M. Jean-Luc NAUDON**, rue Antoine Carro : **Opposé**, besoin parking, nuisances sonores et jets de mégots

**Mme Stéphanie BRANDAO**, rue Antoine Carro : **Opposé**, pollution sonore, résonnance importante, parking très utile.

**M. José Luis SIMOES**, 29 rue de la Cordonnerie : **Opposé**, parking très utile, quid des livraisons de la SCI SAMA, gêne sonore, perte de valeur.

**M. LES BIENS Eganadin**, 5 rue Emmanuel Chabrier, a voulu spécifier dans le cadre de l'enquête qu'il était sensible à la qualité de l'environnement et que si la désaffectation de l'espace public de la rue Emmanuel Chabrier était accepté, pour qu'il puisse clôturer sa propriété il accepterait d'"accueillir" un nouvel arbre.

Il faut préciser que cet espace public est actuellement planté d'un arbre de haute tige.

### **Commentaires du Commissaire enquêteur**

**Presque toutes les observations sont relatives à la suppression du parking de la rue Antoine Carro pour permettre la réalisation d'une terrasse de restaurant. Toutes sont opposées à cette désaffectation et déclassement jugeant le parking d'utilité publique et la création d'une terrasse à cet endroit cause de nuisances importantes tant sonores que fonctionnelles. Cette unanimité sur le besoin de places de stationnement, sur les nuisances générées par les terrasses et les restaurants déjà existants dans le quartier, sont à prendre en compte avec beaucoup d'intérêt par la collectivité. Le commissaire enquêteur rappelle que le déclassement et la désaffectation d'un domaine public ne peut se faire que lorsque le caractère public de ces espaces n'est plus nettement affirmé.**

**Pour les autres emprises, celle de la rue du Grand Cerf aucune opposition n'a été réellement justifiée, même si une association avec la rue Antoine Carro a été faite, la privatisation de l'emprise devant le supermarché rue du Grand Cerf n'apporte pas de nuisances sonores ni ne réduit le nombre de places de parking ;**

**Enfin pour l'emprise de la rue Emmanuel Chabrier, pas d'opposition exprimée dans le quartier.**

**Le présent rapport a permis d'analyser l'objet de l'enquête, d'établir et de relater les conditions de déroulement de l'enquête, et de répondre aux observations formulées par le public. Conformément aux directives, mes conclusions sont exprimées dans un document séparé.**

FIN DU RAPPORT DE L'ENQUETE PUBLIQUE LE 24 FÉVRIER 2022

LE COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR  
JEAN-CHARLES BAUVE



# CONCLUSIONS



## **CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR**

En tant que Commissaire-Enquêteur j'ai rendu compte de l'ensemble des données de l'enquête et du résultat de mes travaux dans mon rapport.

Il m'appartient maintenant, en application des dispositions, **du décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 définissant les modalités d'organisation et de déroulement de l'enquête publique**, de faire part de mes conclusions motivées.

### **Attendu que :**

- **Les biens des personnes publiques, qui relèvent du domaine public, sont inaliénables et imprescriptibles.**
- 
- **Pour pouvoir procéder à la cession de parties du domaine public, celles-ci doivent avoir fait l'objet d'une procédure de déclassement.**
- **Le déclassement du domaine public communal de voiries et espaces verts peut se faire dès lors que le caractère public de ces espaces n'est plus nettement affirmé.**
- **Un bien ne peut être légalement déclassé que s'il n'est plus affecté en fait à la destination d'intérêt général qui était la sienne, ou à une nouvelle destination d'intérêt général.**
- **Un bien d'une personne publique qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant le déclassement.**
- **Qu'il appartient à la collectivité publique propriétaire – et plus précisément à son organe délibérant – de décider la désaffectation (notion factuelle) et de prononcer le déclassement (acte juridique).**

**Considérant que :**

- **Le dossier soumis à l'enquête publique comporte toutes les pièces nécessaires à une parfaite information du public ;**
- **L'enquête s'est déroulée dans le respect du Code de la voirie routière article R141-4 à R141-10 et du décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 définissant les modalités d'organisation et de déroulement de l'enquête publique ;**
- **L'enquête s'est déroulée conformément à l'arrêté municipal ;**
- **Les deux permanences ont permis au commissaire enquêteur de recevoir l'ensemble des personnes intéressées ;**
- **Les observations exprimées ont été défavorables à la désaffectation et au déclassement de l'emprise située devant le 5 de la rue Antoine Carro pour des raisons d'utilité publique liée au stationnement existant à cet endroit, dont une place handicapée, et à l'usage futur qui devait en être fait, porteur de nuisance à l'égard des habitants.**
- **Le caractère public de la parcelle BR 111 situé rue Antoine Carro est affirmé.**
- **La désaffectation et le déclassement de l'emprise située devant le 23 rue du Grand Cerf permettra aux propriétaires de sécuriser cet espace, qui sans appartenir au domaine public communal, se trouvait intégrer par l'usage à celui-ci.**
- **La désaffectation et le déclassement de la petite emprise située devant le 7 rue Emmanuel Chabrier ne cause pas de préjudice fonctionnel à l'espace public bien que la minéralisation des sols à cet endroit ne participera pas à l'aspect qualitatif des lieux.**



**En conséquence, sur le déclassement et la désaffectation des emprises publiques suivantes:**

- 1- **Lot n°14 appartenant aux parcelles cadastrées BS300, 303, 307, 308, 309, 310 situé 23 rue du Grand Cerf.**

**J'émet un avis favorable**

- 2- **Parcelle BR111 situé à l'angle de la rue de la Cordonnerie et de la rue Antoine Carro**

**J'émet un avis défavorable**

**estimant que le caractère public est affirmé et l'utilité actuelle de cette emprise n'est pas contestable**

- 3- **Parcelle AS335 situé rue Emmanuel Chabrier**

**J'émet un avis favorable,**

**assorti de la recommandation suivante : la clôture nouvelle devra être identique à la clôture voisine dans sa hauteur, ses constituants et sa coloration.**

**L'arbre existant sera transplanté sur l'espace public restant proche de l'angle ou conservé à l'intérieur de la propriété.**

FIN DES CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE LE 24 FEVRIER 2022

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR



## PIECES ANNEXES

## ENQUÊTE PUBLIQUE

### **CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Je soussignée Madame Chantale GILEWSKI, Conseillère Municipale déléguée à la Citoyenneté et aux Démarches Administratives, en matière de domaine réglementaire de la Ville de Meaux, certifie que l’avis d’enquête publique prescrit par arrêté municipal n°21-5554 en date du 13 décembre 2021 relatif la mise à enquête publique pour la désaffectation et de déclassement de diverses emprises appartenant au domaine public en vue de leur cession ou reconfiguration a été affiché le lundi 10 janvier 2022 et ce jusqu’à la fin de l’enquête publique le 7 février 2022 inclus.

Meaux, le 08 FEV. 2022

La Conseillère Municipale déléguée à la Citoyenneté et aux Démarches Administratives, en matière de domaine réglementaire

Chantale GILEWSKI



## 4.2. Annexe 2 : Arrêté permettant l'ouverture de l'enquête publique pour la désaffectation et le déclassement de diverses emprises

Accusé de réception en préfecture  
077-217702944-20211213-21-5544-A1  
Date de télétransmission : 13/12/2021  
Date de réception préfecture : 13/12/2021



### ARRÊTÉ

| Date de Notification | Date d’Affichage    | N° d’arrêté    | Direction de l’Urbanisme et de l’Habitat |
|----------------------|---------------------|----------------|--|
| <b>13 DEC. 2021</b>  | <b>13 DEC. 2021</b> | <b>21-5554</b> |  |

**Objet : Mise à enquête publique pour la désaffectation et le déclassement d’emprises appartenant au domaine public communal**

**Le Maire de la Ville de MEAUX,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l’article L.2141-1,

**VU** le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L.141-3 et R141.4 à R141.10,

**VU** le code de l’Environnement, notamment L.123-9,

**VU** le Plan Local d’Urbanisme approuvé le 21 juin 2012, modifié le 8 octobre 2015, modifié le 29 septembre 2017,

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Meaux n° 21112616 du 26 novembre 2021,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** – Le projet de désaffectation et de déclassement d’emprises appartenant au domaine public communal en vue de leur cession ou reconfiguration pour les emprises suivantes :

- Lot n°14 de l’emprises référencées au cadastre BS 311, situé rue du Grand Cerf,
- Emprise référencée au cadastre AS 335, d’une superficie d’environ 12 m<sup>2</sup>, situé 7 rue Emmanuelle Charbier,
- Emprise référencée au cadastre BR 111, pour une superficie d’environ 69m<sup>2</sup>, situé 5 rue Antoine Carro.

est soumis à enquête publique **du lundi 24 janvier 2022 au lundi 7 février 2022 inclus.**

Accusé de réception en préfecture  
077-217702844-20211213-21-5544-A1  
Date de télétransmission : 13/12/2021  
Date de réception préfecture : 13/12/2021

**ARTICLE 2** – Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Un plan de situation,
- Un plan parcellaire,
- Une notice explicative.

**ARTICLE 3** – Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête, côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront déposés à la Mairie de Meaux – Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat du 24 janvier 2022 au 7 février 2022 inclus. Le public pourra en prendre connaissance tous les jours sauf les samedis après-midi et dimanches, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Par ailleurs, le dossier sera également mis à disposition du public sur le site internet de la Ville de Meaux [www.meaux-ville.fr](http://www.meaux-ville.fr) rubrique « cadre de vie », « urbanisme et rénovation urbaine ».

Il pourra consigner ses observations soit sur le registre d'enquête publique mis à disposition en mairie soit sur le registre électronique à l'adresse : [urbanisme@meaux.fr](mailto:urbanisme@meaux.fr) ou les adresser au Commissaire Enquêteur avant la clôture de l'enquête – Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat à la Mairie.

Toutes informations utiles peuvent être demandées à la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à l'accueil de la Mairie de Meaux, sise place de l'Hôtel de Ville, les :

- 24 janvier 2022 de 9h à 12h,
- 7 février 2022 de 14h à 17h.

**ARTICLE 4** – Monsieur Jean-Charles BAUVE, architecte-urbaniste, domicilié 11 rue du Docteur Naudier – 77400 LAGNY-SUR-MARNE est désigné comme Commissaire Enquêteur.

**ARTICLE 5** – A l'expiration du délai fixé à l'article 3, le registre d'enquête publique sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui annexera les lettres ou les notes qui lui auront été remises ou adressées, dûment visées par ses soins.

**ARTICLE 6** – Le Commissaire Enquêteur transmettra au Maire, dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le dossier auquel seront joints son rapport et ses conclusions.

Copies du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur seront communiquées par le Maire au Préfet de Seine-et-Marne et au Président du Tribunal Administratif de Melun.

Le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Meaux pendant un an, à la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat et sur le site internet de la Ville de Meaux [www.meaux-ville.fr](http://www.meaux-ville.fr) rubrique « cadre de vie », « urbanisme et rénovation urbaine ».

**ARTICLE 7** – Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans deux journaux : La Marne et Le Parisien.



Accusé de réception en préfecture  
077-217702844-20211213-21-5544-AI  
Date de télétransmission : 13/12/2021  
Date de réception en préfecture : 13/12/2021

**ARTICLE 8** – Le présent arrêté sera affiché en Mairie, sur les panneaux officiels situés sur le territoire de la commune ainsi que sur les lieux des emprises concernées, 15 jours avant la date d'ouverture de l'enquête. Ces mesures de publicité seront justifiées par un certificat du Maire et un exemplaire des journaux sera annexé au dossier d'enquête publique.

**ARTICLE 9** – Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Meaux
- Monsieur le Commissaire Enquêteur

Fait à Meaux, le 13 DEC. 2021

Le Maire,



Jean-François COPÉ

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication/affichage.*

# 4.3. Annexe 3 : annonces légales parues dans La Marne et le Parisien

## Annonces légales

LA MARNE  
MERCREDI 5 JANVIER 2022  
actu.fr/la-marne **38**

**Tarif de référence stipulé dans Art 2 de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2020 soit 5,14 € ht la ligne**

Les annonces sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement insérées en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

727688901 - VS  
**AUTO-RADIATOR**  
SARL  
Au capital de 2 000 euros  
Siège : 33 allée des Colibres  
77100 MEAUX  
799 267 349 RCS de Meaux

**AVIS DE MODIFICATIONS**

727597601 - AA  
Commune de MEAUX

**Désaffectation et déclassement ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté municipal n° 21-5554 en date du 13 décembre 2021, la Ville de Meaux a décidé de soumettre à enquête publique le projet de désaffectation et de déclassement de diverses emprises appartenant au domaine public en vue de leur cession ou reconfiguration pour les sites suivants :

- 23, rue du Grand-Carif,
- 7, rue Emmanuel-Charbier,
- 5, rue Antoine-Carro.

L'enquête publique se déroulera du lundi 24 janvier 2022 au lundi 7 février 2022 inclus. M. Jean-Charles BAUVE, architecte-urbaniste est désigné comme commissaire enquêteur. Il assurera deux permanences en mairie pour y recevoir le public :

- lundi 24 janvier 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,
- lundi 7 février 2022 de 14 h 00 à 17 h 00.

Le dossier et le registre d'enquête sont tenus à la disposition du public à la mairie de Meaux, Direction de l'Urbanisme et du Développement Durable - 3e étage et sur le site internet de la ville : <http://www.ville-meaux.fr/fr/cadre-de-vie/urbanisme-et-renovation-urbaine/enquetes-publiques.html>, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner ses observations éventuelles.

Le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public à la mairie de Meaux pendant un an, Direction de l'Urbanisme et du Développement Durable et sur le site internet de la ville de Meaux, à l'adresse précédemment citée.

## Annonces légales et judiciaires

**MEDIALEX**  
Annonces Légales & Formalités

[www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)  
Mail : [annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr)  
Tél. : 02 99 26 42 00 - Fax : 0 820 309 000 (04177690)

Adresse postale :  
10, rue du Breil - CS 56324  
35063 Rennes cedex

**Greffes du tribunal de commerce de Meaux**

**Vie des sociétés**

7277033001 - VS  
**OFFICE NOTARIAL**  
35, rue Gonod  
63000 CLERMONT-FERRAND

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte reçu par Maître Nicolas MARTIN, notaire à Clermont-Ferrand, le 17 décembre 2021, enregistré au SPPF de Clermont-Ferrand, le 24 décembre 2021, Dossier 2021 133370 Réf. 6304P01 2021 N 02897 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevée, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la constitution, l'aménagement, l'administration, la location de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination sociale : SCI FERGERON  
Siège social : Fontainebleau (77300), 43, boulevard Thiers.  
Durée : 99 années.  
Capital social : 1 000 euros en numéraire, divisé en 100 parts, de 10 euros chacune.

Toutes les créations de parts, quelle que soit la qualité ou des souscripteurs, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant de la société : Mme Sylvie Marie Martine BERGERON, demeurant à Fontainebleau (77300), 43, boulevard Thiers, pour une durée limitée.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Melun (77003).

Pour avis Le Notaire

**PLAN DE CONTINUATION**  
7276676001 - TCM  
Date de jugement : 20 décembre 2021.  
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AIF PROMOTIONS 7 avenue du Gae Lantier 77000 Bussy St Martin RCS Meaux 482 215 829 Activité : Marchand de biens, bailsement promotion immobilière, assistance à maîtrise d'ouvrage, gestion d'opérations immobilières, aménagement foncier, lotsissements. Jugement du Tribunal de Commerce de Meaux en date du 20 décembre 2021 prolongeant, conformément à l'article 5 de l'ordonnance n° 2020-596 du 20 mai 2020, le plan de continuation pour une période de 1 an.

**Autres tribunaux**

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE**

**PROLONGATION DU PLAN DE REDRESSEMENT**  
7276676001 - TCM2  
Date de jugement : 18 décembre 2021.  
SOCIÉTÉ ANONYME SOCIÉTÉ PROVENÇALE D'ACHAT À DÉGESTION 350, rue Guéville-Ermi, Pôle d'activités des Milles, 13290 Aix-en-Provence. RCS Aix 321 581 087. Activité : commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé. Par jugement du 16 décembre 2021 le Tribunal de commerce de Marseille a prononcé la prolongation du plan de redressement pour une durée de 2 ans, conformément à l'article 5 de l'ordonnance n° 2020-596 du 20 mai 2020.

**Avis administratif**

7276629101 - AA  
Commune de DAMPMART

7, rue du Châleau  
77400 DAMPMART

**Révision du Plan Local d'Urbanisme APPROBATION**

Par délibération en date du 21 décembre 2021, Le conseil municipal de Dampmart a approuvé la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

**ENFIN UN SITE UNIQUE POUR VOS NOUVEAUX MARCHÉS PUBLICS...**



**Marchés publics**

7276760001 - SF  
Commune de Saint-Souplets

Missions de maîtrise d'œuvre et mission OPC de paysagiste concepteur pour les aménagements paysagers envisagés par la commune

**PROCEDURE ADAPTÉE**

Pouvoir adjudicateur : commune de Saint-Souplets, mairie, Château de Maulny, 77165 Saint-Souplets représentée par Monsieur Stéphan DEVAUCHELLE, Maire.

Objet de la procédure : mission de maîtrise d'œuvre et mission OPC de paysagiste-concepteur pour les aménagements paysagers envisagés par la commune.

Caractéristiques principales : accord cadre mono-attributaire, à bons de commande suivant les articles R2162-14 du code de la commande publique.

Conditions relatives au marché - Conditions de participation - Critères d'attribution : voir le règlement de la consultation.

Procédure relative : procédure adaptée (art. R 2123-1 à R 2123-8 du Code de la commande publique).

Date limite de réception des offres : mercredi 19 janvier 2022 à 12 h 00.

Renseignements techniques et administratifs : le dossier de consultation est disponible par téléchargement sur le lien suivant : <https://demat.centraledismarches.com/7062127>

Assistance à maîtrise d'ouvrage : Terres et Toits à Uzay-sur-Marne : [terrestoits@orange.fr](mailto:terrestoits@orange.fr)

Voie de recours : instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Melun.

Date d'envoi à la publication : mardi 28 décembre 2021.

## GRILLE PETITE ANNONCE

**1 Rédigez votre annonce** en majuscules, une lettre par case, une case vide entre deux mots et un bien par annonce. N'utilisez pas d'abréviations. La mention "particulier" doit apparaître dans votre annonce avant le numéro de téléphone.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Pour l'immobilier, indiquez où votre bien est visible (Mention obligatoire pour le classement) Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Précisez l'indice DPE (diagnostic énergétique) : \_\_\_\_\_

Ligne supplémentaire : 2 €

**3 Choisissez vos supports**  
Pour plus d'efficacité, nous vous conseillons de faire paraître votre annonce sur les journaux des alentours.

- Seulement 2 € par journal supplémentaire, quel que soit le nombre de parutions.
- (77) Melun - La République de Seine-et-Marne
  - (77) Coulommiers - Le Pays Briard
  - (77) Mantos - Le Courrier de Mantos
  - (78) Saint-Germain - Le Courrier des Velines
  - (78) Versailles - Toutes les Nouvelles
  - (95) Pontoise - L'Echo Le Régional
  - (95) Pontoise - La Gazette du Val d'Oise
  - Autres titres...

**2 Choisissez votre formule**

|                        | <b>La Marne</b><br>Bonnes Affaires<br>Animaux - Emploi - Rencontres** | Automobile<br>Automobile - Motor - Caravaning | Immobilier<br>Vente - Location - Villégiature |
|------------------------|---|---|---|
| 1 semaine de parution  | 4€  | 7€  | 10€   |
| 2 semaines de parution | 6€  | 12€   | 16€   |
| 3 semaines de parution | <i>Offerte</i>  | <i>Offerte</i>                                | <i>Offerte</i>                                |

Contactez-nous pour tout autre journal ou formule de parution.

Cette grille des petites annonces, non contraignante et subordonnée à la confirmation de la part de la République de Seine-et-Marne, n'a vocation qu'à fournir une information indicative. Les informations relatives aux modalités de publication de votre annonce, les tarifs des journaux et les conditions de publication de votre annonce sont disponibles sur le site internet de la République de Seine-et-Marne, rubrique "Vie de la commune". Les annonces sont publiées dans les journaux de la République de Seine-et-Marne, y compris dans les journaux de la République de Seine-et-Marne. Les annonces sont publiées dans les journaux de la République de Seine-et-Marne, y compris dans les journaux de la République de Seine-et-Marne.

**Calcul du prix**

Rubrique choisie (bonnes affaires, automobile, immobilier) :

\_\_\_\_\_

Tarif de la formule choisie \_\_\_\_\_

Journal(s) supplémentaire(s) (+ 2 € / journal) \_\_\_\_\_

Ligne supplémentaire (+ 2 €) \_\_\_\_\_

Option photo (+ 4 €) \_\_\_\_\_

Option domiciliation (+ 8 €) \_\_\_\_\_

**Total** \_\_\_\_\_

\*\*Annonces rencontres : domiciliation et mention "écrite au journal" obligatoires

**Coordonnées**

Ces renseignements ne figureront pas dans le journal.

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

**Passer votre annonce**

- Par téléphone : Tél. 01 60 56 06 28 (aux heures d'ouverture)
- Par courrier : La République de Seine-et-Marne  
3, boulevard Victor-Hugo  
77000 MELUN

Délai de caisse : 48h à réception de votre annonce. Chèque à Forêt d'Herbodes Communication, ou par carte bancaire.

RF carte bancaire \_\_\_\_\_ Date de validité \_\_\_\_\_

Num du détail de la carte \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_



Annonces légales

LA MARNE MERcredi 26 JANVIER 2022 actu.fr/la-marne 39

Vie des sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

7278135801 - VS
AVIS DE CONSTITUTION
Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 18 janvier 2022, à Champs-sur-Marne.

Avis administratifs

AVIS D'ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES

7278135201 - AA
PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
Commune de COMPANS
AVIS D'ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES
Par arrêté préfectoral n°2022/06/DCSE/BPE/XP du 12 janvier 2022 il sera procédé pendant 17 jours consécutifs, du samedi 5 février 2022 au lundi 21 février 2022 inclus aux enquêtes publiques conjointes relatives :

Commune de NANTEUIL-LÈS-MEAUX
MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU Plan Local d'Urbanisme
AVIS

Par délibération du conseil municipal de Nanterville-Meaux, n° 05 du 13 décembre 2021, une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme a été engagée afin de rendre possible l'insertion des futures constructions de l'usine des eaux en zone U.

Commune de MOUSSY-LE-NEUF
SOCIÉTÉ PARCOLOG GESTION
1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2022/04/DCSE/BPE/IC du 17 janvier 2022, une enquête publique environnementale relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société « PARCOLOG Gestion », domiciliée 17, rue des Tilleuls à Voisins-le-Bretonneux (78650), pour l'exploitation d'un bâtiment à usage d'entreposage et de bureaux dans la zone d'activités de la Baronge à Moussy-le-Neuf (77200), est prescrite pendant 15 jours consécutifs, du jeudi 10 février à 14 h 00 au jeudi 24 février 2022 à 17 h 00.

2 - le public peut consulter et consigner ses observations et propositions : aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Moussy-le-Neuf au public ; sur le registre d'enquête en format papier coté et paraphé par le commissaire enquêteur ainsi que sur le registre dématérialisé accessible et consultable sur un poste informatique dédié, fourni par la société PubliLegal.

Par ailleurs, le registre dématérialisé accessible et consultable sur un poste informatique dédié, fourni par la société PubliLegal, est accessible sur le site Internet des services de l'Etat dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/publications/enquetes-publiques

Par ailleurs, le registre dématérialisé accessible et consultable sur un poste informatique dédié, fourni par la société PubliLegal, est accessible sur le site Internet des services de l'Etat dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/publications/enquetes-publiques

Ventes

SCP TOURAUT & ASSOCIES

7277468901 - VJ
SCP TOURAUT & ASSOCIES
Société d'avocats
26, rue des Cordeliers - 77100 MEAUX

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

EN UN SEUL LOT
Un APPARTEMENT avec un EMPLACEMENT de STATIONNEMENT sis 14, place Colbert à MEAUX (77100)

La vente aura lieu le JEU DI 3 MARS 2022 à 10 HEURES, en l'audience des Créés, Salle numéro 1 du Tribunal Judiciaire de Meaux, Palais de Justice, 44, avenue du Président-Salvador-Allende à 77100 Meaux.

7279052401 - VS
DISSOLUTION
SAS LES MOMES DU MARCHÉ, société par actions simplifiée en liquidation, au capital de 1 000 euros. Siège social : 18, rue des Marchés, 77400 Lagry-sur-Marne.

727937101 - VS
ARCHIProgress
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 42, boulevard Thibaud de Champagne, 77600 BUSY-SANT-GEORGES

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2021 et sa liquidation amiable, sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires et aux articles L.238-2 à L.237-13 du Code de commerce.

Commune de MEAUX
Désaffectation et déclassement ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 21-5554 en date du 13 décembre 2021, la Ville de Meaux a décidé de soumettre à enquête publique le projet de désaffectation et de déclassement de diverses emprises appartenant au domaine public en vue de leur cession ou reconquête pour les sites suivants :

Commune de COLLEGIEN (77)
Modification n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU)
AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que par délibération en date du 20 janvier 2022, le conseil municipal de Collegien a approuvé la modification n° 1 du PLU. Cette délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 21 janvier 2022.

Commune de MEAUX
Désaffectation et déclassement ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 21-5554 en date du 13 décembre 2021, la Ville de Meaux a décidé de soumettre à enquête publique le projet de désaffectation et de déclassement de diverses emprises appartenant au domaine public en vue de leur cession ou reconquête pour les sites suivants :

Commune de MEAUX
Désaffectation et déclassement ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 21-5554 en date du 13 décembre 2021, la Ville de Meaux a décidé de soumettre à enquête publique le projet de désaffectation et de déclassement de diverses emprises appartenant au domaine public en vue de leur cession ou reconquête pour les sites suivants :

Commune de MEAUX
Désaffectation et déclassement ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 21-5554 en date du 13 décembre 2021, la Ville de Meaux a décidé de soumettre à enquête publique le projet de désaffectation et de déclassement de diverses emprises appartenant au domaine public en vue de leur cession ou reconquête pour les sites suivants :

Commune de MEAUX
Désaffectation et déclassement ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 21-5554 en date du 13 décembre 2021, la Ville de Meaux a décidé de soumettre à enquête publique le projet de désaffectation et de déclassement de diverses emprises appartenant au domaine public en vue de leur cession ou reconquête pour les sites suivants :

Commune de MEAUX
Désaffectation et déclassement ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 21-5554 en date du 13 décembre 2021, la Ville de Meaux a décidé de soumettre à enquête publique le projet de désaffectation et de déclassement de diverses emprises appartenant au domaine public en vue de leur cession ou reconquête pour les sites suivants :

Commune de MEAUX
Désaffectation et déclassement ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 21-5554 en date du 13 décembre 2021, la Ville de Meaux a décidé de soumettre à enquête publique le projet de désaffectation et de déclassement de diverses emprises appartenant au domaine public en vue de leur cession ou reconquête pour les sites suivants :

Commune de MEAUX
Désaffectation et déclassement ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 21-5554 en date du 13 décembre 2021, la Ville de Meaux a décidé de soumettre à enquête publique le projet de désaffectation et de déclassement de diverses emprises appartenant au domaine public en vue de leur cession ou reconquête pour les sites suivants :

Commune de MEAUX
Désaffectation et déclassement ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 21-5554 en date du 13 décembre 2021, la Ville de Meaux a décidé de soumettre à enquête publique le projet de désaffectation et de déclassement de diverses emprises appartenant au domaine public en vue de leur cession ou reconquête pour les sites suivants :

Commune de MEAUX
Désaffectation et déclassement ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 21-5554 en date du 13 décembre 2021, la Ville de Meaux a décidé de soumettre à enquête publique le projet de désaffectation et de déclassement de diverses emprises appartenant au domaine public en vue de leur cession ou reconquête pour les sites suivants :

Commune de MEAUX
Désaffectation et déclassement ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 21-5554 en date du 13 décembre 2021, la Ville de Meaux a décidé de soumettre à enquête publique le projet de désaffectation et de déclassement de diverses emprises appartenant au domaine public en vue de leur cession ou reconquête pour les sites suivants :

Commune de MEAUX
Désaffectation et déclassement ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 21-5554 en date du 13 décembre 2021, la Ville de Meaux a décidé de soumettre à enquête publique le projet de désaffectation et de déclassement de diverses emprises appartenant au domaine public en vue de leur cession ou reconquête pour les sites suivants :

Commune de MEAUX
Désaffectation et déclassement ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 21-5554 en date du 13 décembre 2021, la Ville de Meaux a décidé de soumettre à enquête publique le projet de désaffectation et de déclassement de diverses emprises appartenant au domaine public en vue de leur cession ou reconquête pour les sites suivants :

Commune de MEAUX
Désaffectation et déclassement ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 21-5554 en date du 13 décembre 2021, la Ville de Meaux a décidé de soumettre à enquête publique le projet de désaffectation et de déclassement de diverses emprises appartenant au domaine public en vue de leur cession ou reconquête pour les sites suivants :

Commune de MEAUX
Désaffectation et déclassement ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 21-5554 en date du 13 décembre 2021, la Ville de Meaux a décidé de soumettre à enquête publique le projet de désaffectation et de déclassement de diverses emprises appartenant au domaine public en vue de leur cession ou reconquête pour les sites suivants :

Commune de MEAUX
Désaffectation et déclassement ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 21-5554 en date du 13 décembre 2021, la Ville de Meaux a décidé de soumettre à enquête publique le projet de désaffectation et de déclassement de diverses emprises appartenant au domaine public en vue de leur cession ou reconquête pour les sites suivants :

Commune de MEAUX
Désaffectation et déclassement ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 21-5554 en date du 13 décembre 2021, la Ville de Meaux a décidé de soumettre à enquête publique le projet de désaffectation et de déclassement de diverses emprises appartenant au domaine public en vue de leur cession ou reconquête pour les sites suivants :

Commune de MEAUX
Désaffectation et déclassement ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 21-5554 en date du 13 décembre 2021, la Ville de Meaux a décidé de soumettre à enquête publique le projet de désaffectation et de déclassement de diverses emprises appartenant au domaine public en vue de leur cession ou reconquête pour les sites suivants :

Commune de MEAUX
Désaffectation et déclassement ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 21-5554 en date du 13 décembre 2021, la Ville de Meaux a décidé de soumettre à enquête publique le projet de désaffectation et de déclassement de diverses emprises appartenant au domaine public en vue de leur cession ou reconquête pour les sites suivants :

Commune de MEAUX
Désaffectation et déclassement ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 21-5554 en date du 13 décembre 2021, la Ville de Meaux a décidé de soumettre à enquête publique le projet de désaffectation et de déclassement de diverses emprises appartenant au domaine public en vue de leur cession ou reconquête pour les sites suivants :

Commune de MEAUX
Désaffectation et déclassement ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 21-5554 en date du 13 décembre 2021, la Ville de Meaux a décidé de soumettre à enquête publique le projet de désaffectation et de déclassement de diverses emprises appartenant au domaine public en vue de leur cession ou reconquête pour les sites suivants :

Commune de MEAUX
Désaffectation et déclassement ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 21-5554 en date du 13 décembre 2021, la Ville de Meaux a décidé de soumettre à enquête publique le projet de désaffectation et de déclassement de diverses emprises appartenant au domaine public en vue de leur cession ou reconquête pour les sites suivants :

Commune de MEAUX
Désaffectation et déclassement ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 21-5554 en date du 13 décembre 2021, la Ville de Meaux a décidé de soumettre à enquête publique le projet de désaffectation et de déclassement de diverses emprises appartenant au domaine public en vue de leur cession ou reconquête pour les sites suivants :

Commune de MEAUX
Désaffectation et déclassement ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 21-5554 en date du 13 décembre 2021, la Ville de Meaux a décidé de soumettre à enquête publique le projet de désaffectation et de déclassement de diverses emprises appartenant au domaine public en vue de leur cession ou reconquête pour les sites suivants :

Commune de MEAUX
Désaffectation et déclassement ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 21-5554 en date du 13 décembre 2021, la Ville de Meaux a décidé de soumettre à enquête publique le projet de désaffectation et de déclassement de diverses emprises appartenant au domaine public en vue de leur cession ou reconquête pour les sites suivants :

ENFIN UN SITE UNIQUE POUR VOS NOUVEAUX MARCHÉS PUBLICS... CENTRALEDES MARCHÉS.COM

MEDEX Annonces Légales & Formalités www.medalex.fr Mail : annonces.legales@medalex.fr



X Carnet IDF

MERCREDI 5 JANVIER 2022 Le Grand Parisien

Avis de Décès

ORGEVAL (78) Sa famille et ses proches ont la tristesse de vous faire part du décès de

Mme Germaine LAPORTE née FREMIN

survenu à l'âge de 89 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu jeudi 6 janvier 2022, à 15H00, en l'église d'Orgeval.

Condoléances sur www.pf-communal.fr

POMPE FUNÉRAIRES COMMUNAL 47600 NEAC 05 53 65 02 46

CHENOISE (77) CUCHARMY (77)

Jean-Luc et Christian BELHOMME, ses enfants, Claude BELHOMME, son beau-frère, Ses neveux et nièces, Et toute la famille

ont la tristesse de vous annoncer le décès de Mme Huguette BELHOMME née DIOT

survenu à Provins, le 31 décembre 2021, dans sa 90ème année.

Les obsèques seront célébrées le jeudi 6 janvier 2022, à 11H00, au cimetière de Sognoles-en-Montois.

Registre à signatures au cimetière.

POMPE FUNÉRAIRES CANARD LE CHOIX FUNÉRAIRE 77600 PROVINS 01 60 58 01 01

FONTAINEBLEAU (77)

Mme Loïc ALLENOU, née Marie-Paul POISSON, son épouse, Aymeric, son fils, Mathis, son petit-fils et Karine, sa maman, Cédric, son fils, Camille, Louise et Charles, ses petits-enfants, et Pauline, leur maman, Ses neveux et nièces, et toute la famille

ont la tristesse de vous faire part du décès de

M. Loïc ALLENOU

survenu le 28 décembre 2021.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 7 janvier 2022, en l'église Saint-Louis de Fontainebleau, à 10H30.

Selon la volonté de Loïc, pas de fleurs, mais ses petits-enfants passeront vers vous pendant la cérémonie, et si vous le souhaitez, vous pourrez faire un don à l'association R.E.R. (Recherche en Ecologie Respiratoire).

Un grand remerciement au Professeur CORIAT et au Professeurs DUSSEY qui ont beaucoup soutenu Loïc durant ses derniers mois.

Gel et masques à l'entrée de l'église et distanciation obligatoire.

DANNEMOIS (91)

Mme Danielle CHAMPON-CHIRAC, sa fille, Mme Félicie SCHÖNBERG et son mari, sa petite-fille, M. Calliste CHAMPON-CHIRAC, son petit-fils, M. Hubert HAMARD et sa femme, Son frère, Ses belles-sœurs, Ses nièces, ses neveux et leurs descendants, Et toute la famille,

ont la douleur de vous faire part du décès de

Mme Denise LECOMTE née HAMARD

survenu le 1er janvier 2022, dans sa 91ème année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Mammès de Dannemois, sa paroisse, le vendredi 7 janvier 2022, où l'on se réunira, à 15H00. Elle sera suivie de l'inhumation au cimetière de Dannemois, dans le caveau de famille.

A la demande de la famille, il n'y aura pas de présentation de condoléances.

De registres de sympathie seront à la disposition de l'assistance à l'église.

CHALAUTRE-LA-PETITE (77)

Mme Vitma COLOGNESI, son épouse, Raimonda COLOGNESI, Marie COLOGNESI, ses filles, Fabien et Mélanie, Thomas, Pierre, Benjamin et Charlotte, ses petits-enfants, Noé, Enzo, Liliou, Hugo, ses arrière-petits-enfants,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

M. Rino COLOGNESI

survenu à son domicile, le 31 décembre 2021, à l'âge de 94 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église de Chalaudre-la-Petite, le vendredi 7 janvier 2022, à 10H00.

Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances.

Ni fleurs, ni couronnes, ni plaques.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

POMPE FUNÉRAIRES MARBRERIE BROIS NEGREVERGNE GOUAUX & PROVINS 01 64 00 05 92

LE MÉE-SUR-SEINE (77)

ROCHE-LA-MOULIERE (42)

M. Arnaud et Mme Stéphanie DELORME, son fils et sa belle-fille, Jérôme, son petit-fils, M. Dominique QUENTIN, son beau-fils,

ont la douleur de vous faire part du décès de

M. Auguste DELORME

survenu le 28 décembre 2021, à Arpajon (Essonne), à l'âge de 83 ans.

Un hommage lui sera rendu le mercredi 5 janvier 2022, à 13H15, à la maison funéraire de Vert-Saint-Denis (Seine-et-Marne), 38 route départementale 306.

La cérémonie religieuse ainsi que l'inhumation auront lieu à Roche-la-Molière (Loire).

PF&G SERVICES FUNÉRAIRES 77000 MELLUN 01 64 14 45 00

MARY-SUR-MARNE (77)

M. et Mme LE BRAS, ses parents, Corentin LE BRAS, son frère, Aurélie et Jérémy LEVA, sa sœur et son beau-frère, Mattéo, Timéo, Soën et Anaé, ses neveux et sa nièce, Inés BOUDOUR, sa compagne, Ainsi que toute la famille,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Gwenaëli LE BRAS

survenu à Imphy, le dimanche 26 décembre 2021, à l'âge de 32 ans.

Les obsèques religieuses seront célébrées le mercredi 5 janvier 2022, à 15H30, en l'église de Mary-sur-Marne, suivies de l'inhumation au cimetière de Mary-sur-Marne, à 16H30.

Réunion et registre à signatures à l'église.

Cet avis tient lieu de faire-part.

POMPE FUNÉRAIRES DES DEUX VALLÉES LE CHOIX FUNÉRAIRE 77000 MAREUIL-LES-MEAUX 01 60 61 38 82



Votre accompagnement funéraire

Décès d'un proche ? Publiez vos avis de décès, remerciements et hommages sur la plateforme Odella.

01 87 39 80 00 contact@odella.fr odella.fr/tp/parisien

Un service proposé par Le Parisien CARNET DU JOUR

Annonces 77 JUDICIAIRES & LÉGALES

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2022 par la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 80 - 76 - 77 - 78 - 81 - 82 - 83 - 84 - 85. La vérification des annonces judiciaires et légales délivrées par l'Institut national de la Culture et de la Communication du 28 novembre 2021 est la suivante pour les départements : Charente-Maritime (17) - Gironde (33) - Landes (40) - Lot-et-Garonne (47) - Mayenne (53) - Meurthe-et-Moselle (54) - Nièvre (21) - Nord (59) - Oise (60) - Orne (61) - Paris (75) - Pyrénées-Atlantiques (64) - Rhône (69) - Saône-et-Loire (71) - Seine-et-Marne (77) - Seine-Saint-Denis (93) - Somme (80) - Yvelines (78).

Constitution de société

Par acte SSP du 03/12/2021 il a été constitué une SCI dénommée PNIX. Siège social : 6 rue Julien Le Pahn Maison 139 77144 MONTEVRAIN Capital : 1.000 €. Objet : L'acquisition, la gestion et la location de biens immobiliers. Gérants : M. KEOSAVONGPHILIPPE, 6 rue Julien Le Pahn Maison 139 77144 MONTEVRAIN Co-Gérant : Mme KEOSAVONG NAWEL, 6 rue Julien Le Pahn Maison 139 77144 MONTEVRAIN Gestion des parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de MEAUX.

Création de la s.d. : Sd HALUSCELIK, Siège : 18 rue de Dopenhaque 77550 MOISSY GRAMAYEL, Capital : 10 €. Objet : L'acquisition, l'administration, la restauration, la construction, l'exploitation par bail, location ou autrement, de biens et droits Immobiliers. Gérants : Gem Haluscelik, 18 rue de Dopenhaque 77550 MOISSY GRAMAYEL, Edif Haluscelik, 1 rue Camot 92150 SURESNES. Durée : 99 ans au r/s de MELLUN. Cessions soumises à agrément.

Divers société

77 TRANSPORT, SASU au capital de 300 €. Siège social : 7 place du maréchal de la 77540 Ruzy-en-brie 90740364 RCS MEAUX. Le 30/11/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommée liquidateur M. Emmanuel Mala, 7 place du maréchal de la 77540 Ruzy-en-brie, et fixe le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège social de la Société. Modification au RCS de MEAUX.

SCP CERCLE DES SPORTS ET DES LOISIRS DU CHÂTEAU DES DAMES

Société cMle au capital de 5 229 €. Siège social : 251-252 allée Anne de Beaujeu 77820 LE CHÂTELET EN BRIE RCSMELLUN 794 912 040

LAGM du 07/12/2021 a décidé à compter du 07/12/2021 de nommer en qualité de co-gérant Monsieur OCHÉIZ CHÉSTIEN, demeurant 12 allée Auguste Sirey, 77020 LE CHÂTELET EN BRIE et de co-gérant Monsieur HAUSSE Christian, demeurant 101 allée Odoine de Vaux, 77020 LE CHÂTELET EN BRIE en remplacement de Madame O. EMENT Joelyne, pour cause de décès et de Monsieur GAS Daniel, pour cause de démission. Modification au RCSMELLUN.

CNP LOCAMARYLS

SARL au capital de 1500 €. Siège social : 100 allée Sahr - Edif 77144 CHALIFERT RCS MEAUX 8901015127

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 23/12/2021, il a été décidé de transformer la société en société civile immobilière sans la création d'un tiers moral nouveau sans modification de son objet. Gérance : M. Petitlin Yann demeurant 100 allée Sahr - Edif 77144 CHALIFERT. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modification au RCS de MEAUX.

Enquête publique

COMMUNE DE MEAUX

ENQUÊTE PUBLIQUE DESAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT

Par arrêté municipal n°21-5554 en date du 13 décembre 2021, la Ville de Meaux a décidé de soumettre à enquête publique le projet de désaffectation et de déclassement de diverses emprises appartenant au domaine public en vue de leur cession ou reconquête pour les sites suivants : 23 rue du Grand Cerf 7 rue Emmanuel Chabrier 5 rue Andriane Carro

L'enquête publique se déroulera du lundi 04 janvier 2022 au lundi 7 février 2022 inclus. Monsieur Jean-Charles BAUVÉ, architecte-urbaniste, est désigné comme Commissaire Enquêteur. L'assuré de deux semaines en Meaux pour y recevoir le public : - Lundi 24 janvier 2022 de 9h à 12h, - Lundi 7 février de 14h à 17h.

Les dossiers et le registre d'enquête sont mis à la disposition du public à la Mairie de Meaux - Direction de l'Urbanisme et du Développement Durable - 3ème étage et sur le site Internet de la Ville : http://www.ville-meaux.fr/fr/cadre-de-vie/urbanisme-et-renovation-urbaine/enquetes-publiques.html, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner ses observations éventuelles. Le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Meaux pendant un an, Direction de l'Urbanisme et du Développement Durable et sur le site Internet de la Ville de Meaux, si l'adresse précédemment citée.

Advertisement for Le Parisien legal notices. Includes text: 'Publiez votre annonce légale avec Le Parisien', 'Attestation de parution pour le greffe gratuite sous 1h', 'Paiement 100% sécurisé', 'Formulaires certifiés pour une annonce conforme', 'Affichage en temps réel', 'Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr'.

Le Parisien Plus plus d'infos affichage sur leparisien.fr. Pour plus d'infos sur nos services publicitaires, contactez-nous sur notre site avec nos coordonnées publicitaires. www.leparisien.fr/annonce



X Annonces 77 JUDICIAIRES & LÉGALES

MERCREDI 26 JANVIER 2022 Le Grand Parisien

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2022 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concernant les départements 77, 78, 77-78-79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

LES MARCHÉS PUBLICS

Marchés de 900000 Euros

Norm et adresse officiels de l'organisme acheteur

VILLE DE BUSSY ST GEORGES

M. Yann DUBOSC, Le Maire, Place de la mairie, 77800 Bussy St Georges, adresse internet du profil acheteur

Avis divers

PREFET DE SEINE ET MARNE

Direction régionale et Interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France

SAS 77320 BIOGAZ

La demande de permis de construire déposée par BNP PARIBAS (18 boulevard des Italiens, 75009 PARIS) est mise en consultation du public

ELINE NC2

Capital social : 2 000 Euros Siège social : 5 rue de la Liberté 77540 VINCY-ES

Divers société

2CF PARTNERS

SASU au capital de 2 500€ Siège social : 18 avenue des Frères bâtiment JOCOL 77144 MONTEVRAIN

COMMUNE DE COLLEGIEN

AVIS au PUBLIC

Modification n 1 du plan local d'urbanisme (PLU)

Le public est informé que par délibération en date du 20/01/22, le conseil municipal de Collégien a approuvé la modification n 1 du PLU.

Cette délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 21/01/22. Le dossier de la modification n 1 du PLU est mis en consultation du public

Constitution de société

Par ASSP en date du 07/12/2021, il a été constitué une SASU dénommée 'BEST MOTORS' au capital de 100000 euros

MKS FACILITY

SARL au capital de 5000 € Siège social : 15 Rue Lucien Ségren 91300 MASSY RCS 893446187

ENQUÊTE PUBLIQUE

Pendant toute la durée de l'enquête publique 1 - le dossier d'enquête, qui comprend notamment la décision n DRIEE-2017-0118-074 du 20 mars 2017

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONCERNANT LA COMMUNE DE COMPANS

Par arrêté préfectoral n°2022 /05 /DCSE/SP/EPX/10 du 12 janvier 2022 il sera procédé pendant 17 jours consécutifs, du samedi 6 février 2022 au lundi 21 février 2022 inclus

AVIS au PUBLIC

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Compans - 1 rue de la Mairie - 77300 COMPANS

Pendant toute la durée des enquêtes, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public

COMMUNE DE MEAUX

AVIS au PUBLIC

Modification n 1 du plan local d'urbanisme (PLU)

Le public est informé que par délibération en date du 20/01/22, le conseil municipal de Meaux a approuvé la modification n 1 du PLU.

Cette délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 21/01/22. Le dossier de la modification n 1 du PLU est mis en consultation du public

Constitution de société

Par ASSP en date du 07/12/2021, il a été constitué une SASU dénommée 'MKS FACILITY' au capital de 5000 euros

ENQUÊTE PUBLIQUE

Pendant toute la durée de l'enquête publique 1 - le dossier d'enquête, qui comprend notamment la décision n DRIEE-2017-0118-074 du 20 mars 2017

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONCERNANT LA COMMUNE DE COMPANS

Par arrêté préfectoral n°2022 /05 /DCSE/SP/EPX/10 du 12 janvier 2022 il sera procédé pendant 17 jours consécutifs, du samedi 6 février 2022 au lundi 21 février 2022 inclus

AVIS au PUBLIC

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Compans - 1 rue de la Mairie - 77300 COMPANS

Pendant toute la durée des enquêtes, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public

COMMUNE DE MEAUX

AVIS au PUBLIC

Modification n 1 du plan local d'urbanisme (PLU)

Le public est informé que par délibération en date du 20/01/22, le conseil municipal de Meaux a approuvé la modification n 1 du PLU.

Cette délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 21/01/22. Le dossier de la modification n 1 du PLU est mis en consultation du public

Constitution de société

Par ASSP en date du 07/12/2021, il a été constitué une SASU dénommée 'MKS FACILITY' au capital de 5000 euros

ENQUÊTE PUBLIQUE

Pendant toute la durée de l'enquête publique 1 - le dossier d'enquête, qui comprend notamment la décision n DRIEE-2017-0118-074 du 20 mars 2017

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONCERNANT LA COMMUNE DE COMPANS

Par arrêté préfectoral n°2022 /05 /DCSE/SP/EPX/10 du 12 janvier 2022 il sera procédé pendant 17 jours consécutifs, du samedi 6 février 2022 au lundi 21 février 2022 inclus

AVIS au PUBLIC

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Compans - 1 rue de la Mairie - 77300 COMPANS

Pendant toute la durée des enquêtes, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public

## 4.4. Annexe 4 : Affiche



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## ***Désaffectation et déclassement du domaine public communal***

Par arrêté municipal n° 21-5554 en date du 13 décembre 2021, la Ville de Meaux a décidé de soumettre à enquête publique le projet de désaffectation et de déclassement de diverses emprises appartenant au domaine public en vue de leur cession ou reconfiguration pour les sites suivants :

- 23 rue du Grand Cerf
- 7 rue Emmanuel Chabrier
- 5 rue Antoine Carro

**L'enquête publique se déroulera du 24 janvier 2022 au 7 février 2022 inclus.**

**M. Jean-Charles BAUVE, architecte-urbaniste est désigné comme Commissaire Enquêteur.**

**Il assurera deux permanences en Mairie pour y recevoir le public :**

- **Lundi 24 janvier 2022 de 9h à 12h,**
- **Lundi 7 février 2022 de 14h à 17h.**

*Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Meaux - Place de l'hôtel de Ville - BP 227 - 77100 Meaux.*

*Le dossier et le registre d'enquête sont tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête publique à la Mairie de Meaux - Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat - 3ème étage et sur le site internet de la Ville : <http://www.ville-meaux.fr/fr/cadre-de-vie/urbanisme-et-renovation-urbaine/enquetes-publiques.html>, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner ses observations éventuelles.*

*Le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public pendant un an à la Mairie de Meaux, Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat et sur le site internet de la ville de Meaux, à l'adresse précédemment citée.*

*La Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat se tient à disposition du public pour toutes demandes d'informations.*



## 4.6. Annexe 6 : Affichage rue du Grand Cerf









## 4.7. Annexe 7 : Affichage rue Antoine Carro









## 4.8. Annexe 8 : Affichage rue Emmanuel Chabrier







